

COMMISSION AGRICULTURE - FORET
REUNION DU 30 JUIN 2006 – SERMERIEU

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Noms – Prénoms	Structure
BERTRAND Bernard	Lo Parvi
BOICHON Didier	CARDON
BONJEAN Audrey	Comité d'expansion
CLEUX Vincent	Syndicat mixte de la boucle du Rhône
FRANCOIS Yves	CARDON
GIPPET René	CARDON
LOMBARD Bernard	Agriculteur
LOMBARD Robert	Syndicat mixte – CC Pays des Couleurs
MARQUE Cécile	Chambre d'agriculture de l'Isère
MOYNE Jean-François	Lo Parvi
PLATAROTTI Julie	ADASEA

Ordre du jour :

- ① Bilan rapide du 1^{er} CDRA
- ② Présentation du CDRA II : organisation, méthode de travail, calendrier
- ③ Présentation du Diagnostic et débats

① Bilan rapide du 1^{er} CDRA (2001-2006)

- 13.6 M d'€ engagés (plafonnés)
- 3.9 M d'€ de subventions Région (29%)
- 1.2 M d'€ de subventions Département (9%)
- 291 dossiers engagés
- 119 structures bénéficiaires :
 - Les 4 communautés de communes
 - 4 autre EPCI (Tourisme, Culture, Déchets, Aménagement)
 - 25 communes
 - Les 3 chambres consulaires
 - 23 associations (Développement économique, Insertion, Tourisme, Agriculture, Social, Commerce)
 - 48 agriculteurs ou structures agricoles
 - 12 particuliers (gîtes et chambres d'hôtes)

Les actions sur le volet Agriculture Forêt :

Objectifs	Engagé	Prévu	%
Développer une activité agricole durable <ul style="list-style-type: none">- Aménagement des bâtiments d'exploitation- Développement des marchés de proximité- Valorisation des produits locaux- Développement filière Bois- Gestion de l'eau	355 000	390 000	91 %
Valoriser l'espace rural et préserver l'environnement <ul style="list-style-type: none">- Mise en valeur des haies- Traitement des déchets agricoles	212 000	262 000	81 %

en montant de subvention régionale en euros.

② Présentation du CDRA II :

Le territoire candidat :

Suite au désengagement de la communauté de communes Portes Dauphinoises de Lyon Satolas, le périmètre concerné s'appuie sur 3 EPCI :

- la communauté de communes des Balcons du Rhône,
- la communauté de communes de l'Isle Crémieu
- la communauté de communes du Pays des Couleurs

et des communes isolées

- les communes de Chavanoz, Janneyrias, Pont de Chérucy et Tignieu Jameyzieu

Le périmètre définitif du CDRA ne sera arrêté qu'au moment de la signature de la charte. Seules les structures (publiques, privées et associatives) basées sur le territoire candidat pourront bénéficier des subventions du CDRA.

L'organisation du CDRA

1- Un Comité de pilotage

Composition : 23 élus représentant les collectivités adhérentes et la Région

Chef de projet : Alain MOYNE BRESSAND

Rôle : Décision et validation

2- Un conseil local de développement (CLD)

Composition : Acteurs socio-économiques du territoire, citoyens participant aux commissions

Président : Christian GIROUD

Rôle : Consultation et avis du conseil de gouvernance

Les participants aux commissions adhèrent directement au CLD. Ceux qui le souhaitent peuvent participer au conseil de gouvernance.

3- Six commissions

Composition : Ouvert largement à la société civile et aux élus locaux

Référents des commissions : 1 ou 2 référents désignés par le comité de pilotage et le CLD

Rôle : Proposition

STRUCTURE	COMPOSITION	ROLE
Comité de pilotage	Elus	DECISION
Conseil Local de Développement	Socioprofessionnels	CONSULTATION -AVIS
Commissions thématiques	Elus + socioprofessionnels	PROPOSITION

Pour la commission Agriculture-Forêt, les référents sont :

- Référents Comité de pilotage :

Robert LOMBARD, Communauté de C. du Pays des Couleurs,

- Référent CLD :

Yves FRANCOIS, CARDON

La méthode de travail

La procédure CDRA implique 4 phases successives qui donnent lieu à un document à présenter à la Région :

1- Candidature (présenté en avril 2006)

2- Charte de développement durable à 10 ans

3- Contrat définitif à 5 ans

4- Avenant(s)

Pour élaborer des documents, le comité de pilotage s'appuie sur les commissions de travail thématiques. Celles-ci ont pour mission de proposer un diagnostic, des objectifs de développement (charte) et des pistes d'actions.

Pour cela, elle s'appuie sur les travaux produits lors de la réflexion sur le SCOT, notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations Générales (DOG).

Les principes

Le projet de CDRA devra s'appuyer sur les principes suivants :

1- Développement durable :

Prise en compte des 3 dimensions économique, sociale et environnementale dans l'élaboration des projets

2- Transversalité

Priorité aux projets répondant à des besoins transversaux (concernant les 3 cantons), puis intercommunaux enfin locaux

3- Co-construction et concertation

Entre élus politiques et les acteurs de la société civile

4- Innovation et expérimentation

Le financement

La région prévoit un budget de subvention pour notre territoire entre 2007 et 2012 de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros. La répartition de ce budget sera validée par le comité de pilotage dans le contrat définitif.

La subvention régionale s'élèvera à 30 % en moyenne du montant des actions du contrat, soit une valeur totale maximum de dépenses de 15 millions d'euros.

Les 70 % restants seront financés par les porteurs de projets ainsi que par d'éventuels autres partenaires (Europe, Conseil Général...)

Le calendrier

Un calendrier prévisionnel détaillé est présenté. Il prévoit la présentation du diagnostic en octobre 2006, de la charte en décembre 2006 et du contrat définitif en juin 2007.

6 réunions de chacune des commissions sont prévues pour mener à bien cette réflexion. Des groupes de travail sur des sujets bien ciblés pourront être mis en place.

③ Présentation du Diagnostic et débats

Un diagnostic synthétique est présenté (**cf. doc joint**). Il a été établi par le comité de territoire CARDON

Il a fait l'objet d'une présentation, d'un débat et d'un enrichissement par la commission *Agriculture* du CDRA le 30/06/06.